

LE PUBLICISTE.



Quartidi 4 Pluviôse, an VI.

(Mardi 23 Janvier 1798).

Invitation faite à la régence de Manheim d'expulser de la ville tous les émigrés français. — Progrès rapides de la révolution dans le pays de Vaud. — Révolution opérée dans l'état de Bâle. — Discours prononcé par Barras, président du directoire, le 21 janvier, dans la ci-devant église de Saint-Sulpice. — Jugement de deux ci-devant chefs de chouans.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

A L L E M A G N E.

De Manheim, le 10 janvier.

Le général français d'outre-Rhin, envoya avant-hier à notre régence, une invitation d'expulser de la ville tous les émigrés français qui pourroient encore s'y trouver. La régence a donné l'ordre de faire demain des visites domiciliaires. Les habitans qui seront trouvés avoir des émigrés chez eux, seront punis par une amende pécuniaire.

S U I S S E.

De Lausanne, le 11 janvier.

La révolution fait de rapides progrès dans notre pays. Les villes de Nyon, Morges, Rolle, Aubonne, Yevay, Moudon & la nôtre, viennent de présenter au sénat de Berne, par leurs conseils municipaux respectifs, des réclamations énergiques contre la violation de leurs anciennes chartes constitutives.

De Bâle, le 10 janvier.

On multiplie les intrigues dans plusieurs endroits de la Suisse pour tâcher de faire envoyer, de la part du corps helvétique à Paris, une députation qui seroit chargée d'y solliciter le rappel du citoyen Mengaud. Mais cette tentative ne réussira pas. Le directoire ne consentira point ainsi à retirer sa confiance à un citoyen qu'il en a récemment revêtu, & qui l'a justifiée.

Il y a toute apparence que notre sénat refusera le serment demandé par la diète d'Arar, à l'instigation des magistrats de Berne. Elle s'appuie sur ce que, lors de cet ancien serment, l'empereur étoit souverain reconnu de l'Alsace, & sur ce que l'évêché de Bâle formoit une partie intégrante de l'Empire. Les choses ont entièrement changé depuis.

Notre sénat vient d'ordonner, sous peine d'une forte amende, de s'abstenir de tous propos inconsidérés tant en public que dans les sociétés privées, les esprits étant déjà assez échauffés par les circonstances critiques dans lesquelles nous nous trouvons.

Un tel ordre est plus aisé à donner qu'à faire exécuter.

Les patriciens de Berne continuent à se montrer également sourds aux conseils de la prudence. Ils s'efforcent d'opposer la plus odieuse inquisition au torrent qui les entraîne. Il s'y fait des arrestations continuelles. On commence par enfermer chez eux ceux auxquels on ne croit pas un dévouement assez absolu à l'oligarchie. Puis on les incarcère à la prison de l'hôpital; on y a conduit le citoyen Silbold & le tailleur Keller. Il ne se passe point de nuit qu'on n'enferme quelqu'un. Il y en a qui ont eu le bonheur d'échapper en fuyant. Ils prennent la route de Paris.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bruxelles, le 30 nivôse.

Le citoyen Rudler, chargé d'organiser toute la partie de l'Allemagne située sur la rive gauche du Rhin, a déjà quitté Bonn pour se rendre à Mayence, où il est déjà arrivé. Il a consulté les hommes les plus instruits du pays pour la nouvelle division départementale de ces contrées; elle ne tardera pas à s'effectuer. Rudler a supprimé tous les droits féodaux dans la partie de l'Empire réunie à la France. Sa seconde opération sera la suppression de tous les ordres religieux.

Malgré la prise de possession de Mayence, les généraux français continuent les préparatifs militaires. Les rives du Mein sont couvertes de troupes de toutes armes.

Le comité militaire de l'Assemblée nationale batave vient de donner des ordres pour faire passer dans l'isle de Walcheren différens corps de troupes françaises & hollandaises. Les garnisons de Flessingue & de Middelbourg seront augmentées. On paroît craindre une entreprise de la part des Anglais contre cette isle: on prétend même que l'ennemi y conserve des intelligences avec des partisans du prince d'Orange. Quelques bâtimens de guerre armés à Hellevoët-Slay viendront aussi prendre une station à l'embouchure de l'Escaut.

DE PARIS, le 30 pluviôse.

Des lettres particulières d'une date récente, annoncent que la révolution, désormais inévitable dans les cantons suisses, s'est déjà paisiblement opérée dans l'état de Bâle; & que l'égalité politique & le droit de tous les citoyens de parvenir indistinctement aux places, viennent d'y être proclamés.

On assure que M. Ochs, envoyé de ce canton à Paris, a adressé à ce sujet à ses commettans une lettre pleine de sages conseils.

On dit aussi que les assemblées primaires ont dû être convoquées dans le pays de Vaud pour le 2 pluviôse.

— Comme les hollandais ne peuvent pas venir à bout, depuis trois ans, de s'entendre sur la constitution qui leur convient, on assure qu'il a été rédigé à Paris un projet propre à concilier les prétentions des différens partis ; à assurer l'indépendance & la prospérité de la république batave & à lui donner un gouvernement ferme, énergique, capable enfin de nous rendre cette alliance utile. Ce plan doit, dit-on, être présenté au comité de constitution de l'assemblée batave, avec invitation de l'accueillir tel qu'il est, ou du moins de le prendre pour base de son travail. Nous ne le connaissons point. Mais il a pour lui des préventions favorables, puisqu'on cite, parmi les principaux rédacteurs, Daunou & Treilhart.

— Noël, ci-devant ministre de la république française à la Haye, est arrivé hier à Paris.

— Caillard, notre ministre à Berlin, a présenté au roi de Prusse ses nouvelles lettres de créance.

— M. le comte de Cabanis doit repartir pour Madrid dans huit jours au plus tard.

— « Il paroît, dit aujourd'hui *l'Ami des Loix*, que nous avons été trompés sur la situation du département de l'Hérault & de la ville de Montpellier. Il n'y a eu ni pillage ni incendie. C'est le représentant Malibran qui l'assure lui-même. Cependant il se plaint qu'on a cerné sa maison de campagne, sous le prétexte d'y chercher un prêtre réfractaire. D'un autre côté, des républicains sûrs & qui nous sont particulièrement connus, nous attestent que le département de l'Hérault jouit de la plus parfaite tranquillité depuis le 18 fructidor ; que les autorités civiles & militaires sont animées d'un même esprit pour faire respecter les personnes & les propriétés ; qu'il est vrai qu'une visite domiciliaire a eu lieu dans une campagne du représentant Malibran, qu'elle avoit pour objet la recherche d'un prêtre rebelle, qui portoit le trouble dans un canton où il a été arrêté.

» Il résulte de là qu'on a voulu tromper le directoire pour le porter à des mesures qui, à l'approche des élections, eussent jeté le découragement dans l'ame des républicains. Mais le directoire, instruit par le passé, ne se détermine que quand la vérité lui est parfaitement connue ».

— Nous avons déjà annoncé qu'un meûnier près d'Argenteuil, sa femme & un charpentier, ont été assassinés dans la nuit du 16 nivôse. Un des assassins, attaqué & déchiré par le chien de la maison, a été à Saint-Denis pour s'y faire panser. Le chirurgien, soupçonnant par le genre des blessures que cet homme pouvoit être l'assassin dénoncé, l'a fait arrêter. Ses deux complices l'attendoient chez un perruquier de la ville.

Peu de jours avant, un fermier de Montmélan, près Louvres, père de huit enfans, a été assassiné par le garde-champêtre du lieu. Quand les campagnes jouiront du bienfait de l'institution des vétérans-gardes-ruraux ; quand cette surveillance armée de 50 mille hommes protégera les grandes routes & les habitations isolées, on ne verra plus sans doute ces brigandages & ces assassinats qui se commettent journellement.

— Depuis quelques jours, les accusations se multiplient contre la petite république de Genève. On dénonce cette ville comme un entrepôt de contre-bande & de marchandises anglaises. Les feuilles *demi-officielles* lui reprochent même d'être devenue, à l'égard de la révolution qui se prépare en Suisse, un petit Coblenz.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Discours prononcé par Barras, président du directoire, le 21 janvier, dans la ci-devant église de Saint-Sulpice.

« Toutes les fois, a-t-il dit, que la révolution des années ramène cette journée à jamais mémorable, haine à la royauté est le premier sentiment qui se réveille dans le cœur, & le premier serment qui se présente à l'esprit. Cette haine est fondée sur quinze cents ans d'infortunes, d'oppression & d'esclavage ; & cette haine est nécessaire pour garantir la postérité de tous les crimes, de toutes les vengeances de toutes les persécutions, de tous les fleaux que la royauté rapporteroit avec elle.

» Peuple français ! vous que désormais on n'appellera plus sur la terre que la grande Nation, faut-il rappeler à votre ame indignée, que sans de barbares & sauvages conquérans, vous n'eussiez jamais connu la honte de gemir sous des rois ! Long-temps objet de la terreur & de la vénération de ces Romains qui subjuguèrent le monde, libres & fortunés dans vos fertiles champs, vous ne connoissiez d'autres maîtres que la simplicité de vos loix gouvernés par des magistrats élus librement aux champs de Mars, vous étiez déjà l'exemple des nations, lorsque des hordes du nord se débordèrent dans vos plaines, & vous apportèrent des fers & des tyrans. Quel contraste avec la pureté de vos mœurs, que les forfaits inconnus à vos aïeux, dont se souillèrent successivement ces hommes que la pourpre abrulissoit, que la couronne plongeoit dans l'indolence, & qui, esclaves eux-mêmes de l'insolence des maîtres du palais, étoient renversés tour-à-tour de leur trône chancelant, par des flatteurs ambitieux ! Chaque dynastie nouvelle prenoit naissance dans la cour corrompue de la dynastie précédente ; chaque race qui s'éleva dans l'indolence, étoit remplacée par une race qui s'éleva par la trahison, & l'énergie de l'usurpateur relevait sans cesse une royauté que la fainéantise avilissoit.

» Sous la première race, chaque ville se comptoit par un trône, & chaque trône se comptoit par une guerre. La seconde, plus insolente, irrita les grands ; l'anarchie féodale vit le jour : chaque campagne eut le repaire de son brigand, chaque village son despote, chaque morceau de terre son seigneur. La troisième, courbée sous le joug sacerdotal, vous traîna au-delà des mers. L'Afrique devora les débris de vos générations ; les prêtres s'engraissèrent des biens que vous aviez délaissés, &, au prix de votre sang, ils vendirent à des rois imbécilles l'arrêlé des saints. Dans les siècles suivans, la démenche chevaleresque inonda de vos cadavres les plaines de Poitiers, de Crécy, d'Azincourt ; la discorde intestine plana constamment sur la France : les forfaits religieux, les assassinats sacrés, les égorgemens évangéliques, le massacre de Vassy, la Saint-Barthelemy, les fureurs de la ligue, & l'horrible oppression de deux cardinaux, remplissent les pages ensanglantées de l'histoire de ces temps déplorable ; mais enfin l'orgueil de Louis XIV, les débâches de Louis XV, & la perfidie de leur fils comblèrent la mesure, & le 14 juillet vint comme la foudre renverser dans un instant ce hideux colosse de puissance que la barbarie, l'orgueil & l'ambition avoient mis tant de siècles à former. O jour mémorable, jour à jamais sacré pour le souvenir de tous les amis de la liberté ! Quel étourdissant & sublime spectacle tu présentas à l'univers ! D'un côté vingt-cinq millions d'hommes & leurs vertus, de l'autre un trône décrépît & le crime impuissant. Alors l'épou-

Wantable écroulement de la Bastille fut le premier effet de l'invincible haine que juroit aux rois une nation si justement irritée, & qui cependant n'avoit pas encore fait l'épreuve de tous les attentats dont la royauté étoit capable. Et en effet, si dans sa puissance elle justifia, par une longue série d'attentats, la haine que vous lui portez, elle a su l'aigrir encore par la perfidie de ses ressources, par le machiavélisme de sa politique, par la cruauté des moyens qu'elle ne cesse d'employer pour se relever de sa chute. Tournant contre le peuple le premier torrent de la révolution, elle a lancé tous les excès contre le berceau de la liberté; &, par une féroce combinaison, elle a tenté d'étouffer sous la plus odieuse anarchie les sentimens des premiers bienfaits de la liberté: mais, ni les rois qu'elle armoit au-dehors, ni les conspirateurs qu'elle salarioit au dedans, ni les apôtres d'une humanité homicide qu'elle fit succéder aux apôtres sanglans de la licence, n'ont pu résister au génie de la république; & du même bras dont il avoit brisé la royauté chargée de crimes, il a brisé les crimes chargés du retour de la royauté.

» Ce n'est donc pas au hasard, ce n'est donc pas au tourbillon révolutionnaire; à l'amour irrésolû des changemens, à l'influence même de quelques hommes, que vous dûtes votre haine pour la royauté & votre préférence pour la république; mais vous les dûtes à ces méditations profondes que les infortunes souffertes nécessitent, & à la maturité de votre sagesse, qui vous apprit à comparer la honte de l'esclavage aux charmes de la liberté. Vous voulûtes le gouvernement républicain, & le trône s'humilia devant cette toute-puissante volonté de la nation. Vous entourâtes alors ce gouvernement naissant de toute votre valeur, & ses ennemis coalisés furent terrassés. Entourez-le aujourd'hui de votre attachement, & il anéantira toutes les factions intérieures qui empêchent votre bonheur. Le gouvernement ne vous a pas manqué pour la victoire, il ne vous manquera pas pour la prospérité. Jetez les yeux autour de vous; voyez les misérables partisans de la royauté déconcertés, mais non pas vaincus; humiliés, mais multipliant les mensonges, accumulant les calomnies, répandant par-tout les méfiances, excitant des soulèvemens en Corse, assassinant Duphot, armant les brigands sur les routes, les prêtres dans les campagnes, semant leur or corrupteur à pleines mains, & tentant tous les moyens de rallumer, soit une guerre civile, soit une guerre étrangère. Car, n'en doutez pas, c'est sur-tout à l'approche des élections, ces crises annuelles & tutélaires des gouvernemens représentatifs, que ces monstres redoublent d'efforts pour en dénaturer le principe, en contester la nécessité, ou, comme l'année dernière, les maîtriser & les régulariser conformément à leurs royales instructions: mais confondez encore leur criminel espoir en vous pressant autour de votre constitution & du gouvernement qui ne souffrira pas qu'on lui porte la moindre atteinte. Les assemblées primaires & électorales s'ouvriront, telle est l'irrévocable volonté de l'acte constitutionnel; ainsi que vous, citoyens, vos dignes représentans & le directoire en ont juré le maintien, leur serment est sacré: libres donc dans vos assemblées, sous l'égide protectrice des loix, que la bonté des choix soit le fruit de la concorde; ne laissez plus les élémens des orages se combiner sur vos têtes, ils n'enfantent que des calamités; qu'ils se dissipent devant la constitution; sans elle point de paix, point de tranquillité, point de prospérité publique, point

de tranquillité, point de prospérité publique, point de félicité individuelle ».

Après ce discours, Barras prononce le serment en ces termes :

Je jure haine à la royauté et à l'anarchie; je jure attachement et fidélité à la république et à la constitution de l'an 3.

Tous les membres du directoire, le secrétaire-général, les ministres, tous les membres des autorités constituées, tous les fonctionnaires publics, civils & militaires, les citoyens présens, les défenseurs de la patrie, répètent *je le jure*: & les voix retentissent du serment & des cris de *vive la république*, qui le suivent.

On exécute à grand choc le *serment républicain*, (paroles de Chénier, musique de Gossec) dont les strophes suivent :

Dieu puissant, daigne soutenir
Notre république naissante,
Et qu'à jamais dans l'avenir
Elle soit libre & florissante.

Jurons, le glaive en main, jurons à la patrie,
De conserver toujours l'égalité chérie;
De vivre, de périr pour elle & pour nos droits,
De venger l'univers, opprimé par les rois.

Si quelqu'usurpateur vient asservir la France,
Qu'il éprouve aussi-tôt la publique vengeance;
Qu'il tombe sous le fer; que ses membres sanglans
Soient livrés dans la plaine aux vautours dévorans.
Jurons, &c.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Les nommés Pacory, Chauvoléon & Rembault, ex-chouans, auteurs de différens assassinats, depuis leur reddition, & notamment de celui des citoyens Jardin, père & fils, de la commune de Saint-Aubin-du-Désert, & convaincus en outre de s'être rendus coupables du crime d'incendie dans le canton de Champéon, ont subi, le 22 nivôse dernier, la peine capitale, dans la commune de Laval, département de la Mayenne.

Le nommé Tranche-Montagne, chef de chouans, si connu par ses atrocités antérieures & postérieures à la pacification & à l'amnistie, est en ce moment traduit devant le même tribunal criminel; plusieurs autres chouans, non soumis ou infracteurs de leur soumission, sont également arrêtés & vont être livrés à l'action de la justice.

Le ministre de la justice, Signé, LAMBRECHTS.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENT.

Présidence du citoyen BAILLEUL.

Séance du 3 pluviôse.

Nous allons donner une idée de la nouvelle salle où le conseil tient ses séances.

L'intérieur offre un demi-cercle, autour duquel sont les banquettes destinées aux députés. On voit au-dessus une colonnade ionienne, en stuc blanc veiné, élégamment dessinée, derrière laquelle sont placés les spectateurs. Cette colonnade soutient une voûte par laquelle la salle est éclairée, & sur laquelle on a peint de grands caissons; au milieu de ces caissons sont représentés les législateurs les plus célèbres de l'antiquité, ainsi que divers emblèmes relatifs à la liberté & à l'égalité.

Tout l'intérieur de la salle est revêtu de stuc vert, assuré par des plaques de cuivre doré. Les portes de la salle sont en bois d'acajou massif.

Le bureau peut passer pour un chef-d'œuvre ; il est placé au centre du demi-cercle. La distance qui se trouve entre les gradins & la tribune offre un très-beau parquet en mosaïque & de marbres précieux.

La tribune, le bureau, ainsi que les marchés qui y conduisent, sont entièrement de marbre, sur lequel sont divers emblèmes de marbre blanc supérieurement travaillé.

On remarque principalement au-devant de la tribune, l'Histoire avec son burin, & la Renommée embouchant sa trompette. Au milieu d'elles s'élève un socle portant la figure de la Liberté & celle de Janus. Le bureau, d'une forme presque cubique, est du plus bel acajou : la table est supportée par quatre caryatides dorées. Le fauteuil est également d'acajou ; les bords en sont dorés.

Une très-belle draperie verte, d'une forme antique, orne le pourtour circulaire où le bureau se trouve placé.

Cette salle, la première qui ait été construite, selon les règles de l'art, pour une assemblée délibérante, honore les talens des architectes en chef, qui sont les citoyens Lecomte & Gizors. La tribune seule suffit pour assurer une réputation brillante au citoyen Lemot jeune, sculpteur, qui en a dirigé le travail.

La séance de ce jour a été ouverte par la lecture de diverses pétitions & l'offrande d'un grand nombre de dons patriotiques.

Gay-Vernon, par motion d'ordre, expose qu'après avoir consacré la nouvelle salle à la souveraineté du peuple, le conseil ne pouvoit pas s'occuper d'un objet plus intéressant que les récompenses dues aux défenseurs de la patrie. Il demande en conséquence, qu'on s'occupe incessamment du projet présenté il y a quelques jours par Jourdan. — Adopté.

D'après un rapport de Villetard, le conseil passe à l'ordre du jour sur une pétition de fermiers de biens nationaux qui sollicitoient le rapport de la loi du 7 vendémiaire.

On reprend la discussion relative à l'affaire de la citoyenne Lepelletier ; quelques membres sont entendus & proposent de nouveau, de généraliser la question. La suite de la discussion est ajournée.

Talet, au nom de la commission des inspecteurs, propose d'augmenter de 400 hommes la garde du corps législatif ; il fonde la proposition sur ce que, le service se trouve plus considérable depuis la translation du conseil des cinq cents dans son nouveau palais. — Ajourné.

Les pouvoirs de la commission des inspecteurs étant expirés, un de ses membres demande qu'elle soit renouvelée demain. — Arrêté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen R O U S S E A U .

Séance du 3 pluviôse.

Le conseil des cinq cents instruit celui des anciens de son installation dans son nouveau palais.

Sur le rapport de Champion (de la Meuse), le conseil approuve une résolution du 18 nivôse, qui distrait de la commune d'Hery les hameaux du Coenoz, de Pannissarts & du Cernix, & les érige en commune séparée, sous la dénomination de commune du Coenoz.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 4 nivôse, relative aux rentes de 200 livres & au-dessous.

Cornudet la trouve conforme aux intérêts du trésor public & des rentiers.

Ledanois la combat, parce que plusieurs des actionnaires de la caisse Lafarge possédant, ou devant posséder à la mort d'autres actionnaires, plus de 200 liv. de rente, n'ont pas droit au secours promis aux rentiers nécessaires, parce qu'un gouvernement sage & paternel ne peut autoriser le jeu tontinier, & mettre la vie humaine en loterie, parce que le projet seroit onéreux pour la nation, sans être avantageux aux rentiers.

Picault dit que ce n'est pas la caisse, mais les actionnaires de la caisse de Lafarge, qui sont propriétaires des rentes ; c'est en leur nom qu'elles ont été constituées. Beaucoup de ces actionnaires ne possèdent pas, comme on l'a dit, plus de 200 liv. de rente. Il n'y en a que 29 qui aient 6, 7, 9 ou 1200 liv. de rente. La résolution a pour objet d'éteindre la dette publique en améliorant le sort des rentiers. Elle aura cet effet incontestable, puisqu'elle assure à chacun d'eux mille livres pendant chaque année de leur vie, au lieu de 200 liv. qui n'auroient pas suffi à leurs besoins.

Lecouteux soutient que dès que les actionnaires de Lafarge ne sont pas individuellement inscrits au grand livre, ce ne sont pas eux qui sont créanciers de l'état, mais bien la caisse. Si l'on admettoit, dit-il la subdivision qu'elle veut faire valoir pour être comprise dans la classe des rentiers auxquels la loi du 9 vendémiaire a promis des secours, il faudroit aussi admettre les réclamations d'un chef de famille propriétaire d'une rente de 1000 liv. qui demanderoit à être compté dans la classe des rentiers de 200 liv. & au-dessous, en disant que cette rente est subdivisée en six ou huit enfans.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 2 pluviôse.

Amsterdam... 57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$.	Lausan... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{4}$ per.
Item..... 55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{2}$ arg.	Tiers consol. 201. 10 s., 201.
Hamb... 194 $\frac{1}{4}$, 191 $\frac{3}{4}$, 192.	Bon 2/3. 21 11 s., 10 s. $\frac{1}{2}$, 11 s.
Madrid..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	3 d.
Mad. effect..... 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon 3/4..... 2 l. 10 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix..... 12 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$. 29 l., 29 l. 10 s. per.
Cad. effect..... 15 l. 1 s. 3 d.	Or fin..... 105 l. 5 s.
Gènes..... 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg... 50 l. 17 s. $\frac{1}{4}$.
Livourne... 103 $\frac{1}{4}$, 102 $\frac{1}{4}$.	Portugaise..... 97 l. 10 s.
Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Piastre..... 5 l. 6 s.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Quadruple..... 81 l.
Bordeaux..... pair 15 j.	Ducat d'Hol..... 11 l. 12 s.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Guinée..... 26 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ b., $\frac{1}{2}$ perte.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.

Esprit $\frac{5}{6}$, — Eau-de-vie 22 deg., — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin, 2 l. 7 s., 8 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv. 4 s., 6 s. — Sucre d'Anvers, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 3 s. — Savon de Marseille, 16 s. 9 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 liv. 6 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 s.

A F R A N Ç O I S .